

**OBJET : DEMANDE ET AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT
AUTOMATIQUE RESTAURATION SCOLAIRE**

Service
Intendance
Affaire suivie par :
Patricia Selymes
Téléphone:
05 65 69 01 75
Mél.
0120032v-gest
@ac-toulouse.fr

Adresse :
114 rue de la
Vallée du Viaur
12160
Baraqueville

Pour faciliter vos démarches de paiement, le collège Albert Camus vous propose désormais de prélever sur votre compte bancaire, les factures relatives aux frais de restauration et d'hébergement de votre enfant. Ce service complète les possibilités de paiement déjà offertes.

A la fois sûr, simple, souple, ce service est gratuit et relativement simple à mettre en place.

Chaque famille ayant souscrit au prélèvement automatique verra son compte bancaire débité, aux alentours du 10 de chaque mois, du montant figurant sur votre facture (divisé par le nombre de mois du trimestre)

Pour bénéficier du prélèvement automatique, il vous suffit de retourner le présent document complété pour le **8 janvier 2018 accompagné d'un RIB**, afin de bénéficier ainsi du prélèvement automatique dès le mois du janvier. Suite à votre accord, nous vous enverrons un mandat de prélèvement, à nous retourner rempli et signé.

Le principal
Jacques Bouthier

Je soussigné(e),, représentant(e) légal(e)
de l'élève (Nom et prénom)
scolarisé(e) en classe :

souhaite (cocher la case) :

bénéficiaire du prélèvement
automatique

ne pas bénéficiaire du
prélèvement automatique

Date :
Signature des parents

NB : JOINDRE UN RIB A CE COUPON